

DECISION

La Directrice Générale de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier

- Vu le Dahir N° 1-10-187 du 7 Moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n° 06.10 relative à la création de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier et ses amendements ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier et ses amendements ;
- Vu la circulaire N°7/2013 du 29 Avril 2013 (18 Joumada2 1434) fixant procédure de nomination aux fonctions de responsabilité au niveau des établissements publics ;
- Vu la décision N°3805, en date du 20 septembre 2023 portant nomination de Madame YAAKOUBI LATIFA aux fonctions de Directrice Générale de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ;
- Vu la nécessité de service.

DECIDE

Article premier : De lancer un appel à candidature **en interne** pour occuper les postes suivants :

- Chef de département territorial d'**Agadir** relevant de la Direction de Développement des Zones de l'Arganier de l'ANDZOA ;
- Chef de département territorial de **Tata** relevant de la Direction de Développement des Zones de l'Arganier de l'ANDZOA.

Article deux : Les postes sont ouverts aux candidats qui répondent aux conditions citées dans les fiches des postes en annexe :

Article trois : Le dossier de candidature devra comporter :

- Une demande de candidature, dûment signée par le candidat, adressée à Madame la Directrice Générale de l'Agence, transmise par la voie hiérarchique, accompagnée de l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Un curriculum vitae en français avec photo récente ;
- Une copie des diplômes (accompagnée d'une copie légalisée des documents administratifs d'équivalence pour les diplômes étrangers ou privés) ;
- Une copie des attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat ;
- Une note synthétique portant sur le plan du travail et la vision du candidat pour la gestion du département ;

Tout dossier incomplet ou ne répond pas aux exigences sera écarté.

Article quatre : Le dossier de candidature doit être déposé sous plis fermé au secrétariat de la Direction Administrative et Financière de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier à l'adresse suivante :

«ANDZOA, Direction Administrative et Financière, Route Rissani Erfoud PK 7 Commune AARB SABBAH ZIZ Province d'Errachidia » ou envoyé par poste à l'adresse suivante : **«ANDZOA, Direction Administrative et Financière BP 515, Errachidia».**

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'ANDZOA, au plus tard, le 28/10/2025 inclus.

Article cinq : La présente décision sera publiée au site www.emploi-public.ma et au site web de l'ANDZOA : www.andzoa.ma.

La Directrice Générale
de l'Agence Nationale pour le Développement
des Zones Oasiennes et de l'Arganier

Signé : Latifa YAAKOUBI

FICHE DE POSTE DU CHEF DE DEPARTEMENT TERRITORIAL D'AGADIR

Intitulé du poste	Chef de département territorial d'Agadir.
Structure de rattachement	Poste basé à Agadir et rattaché à la Direction de Développement des Zones de l'Arganier.
Missions	Sous l'autorité du Directeur de Développement des Zones de l'Arganier, le chef de département d'Agadir a pour mission principale de : • Veiller à la mise en œuvre de la feuille de route des projets de développement des zones de l'Arganier couvertes par la représentation Territoriale d'Agadir à savoir : Préfecture d'Agadir Idaoutanane, Préfecture d'Inzegane Ait Melloul, Province de chtouka Ait Baha et Province de Tiznit.
Activités	Le chef de département territorial d'Agadir a comme activités de : • Représenter l'Agence vis-à-vis des tiers et des pouvoirs publics au niveau territorial ; • Assurer la gestion des ressources humaines et le matériel mis à la disposition de la représentation territoriale ; • Veiller à la mise en œuvre de la stratégie d'intervention de l'Agence et assurer l'exécution des projets de développement des zones couvertes par la représentation territoriale d'Agadir ; • Assurer un suivi quotidien et un pilotage des projets sur le terrain en coordination avec les acteurs partenaires ; • Faire remonter les attentes et les besoins identifiés sur le terrain à la Direction de Développement des Zones de l'Arganier ; • Constituer une base de données de projets de développement au niveau territorial.
Compétences requises	• Esprit d'équipe ; • Conception, montage et gestion des projets de développement ; • Sens de méthode et d'organisation ; • Technique de leadership ; • Sens relationnel.
Diplôme requis	Diplôme (Bac+5).
Expériences requises	Expérience professionnelle de 10 ans minimum dont 5 ans au moins dans le domaine de développement territorial.



FICHE DE POSTE DU CHEF DE DEPARTEMENT TERRITORIAL DE TATA

Intitulé du poste	Chef de département territorial de Tata.
Structure de rattachement	Poste basé à Tata et rattaché à la Direction de Développement des Zones de l'Arganier.
Missions	Sous l'autorité du Directeur de Développement des Zones de l'Arganier, le chef de département de Tata a pour mission principale de : • Veiller à la mise en œuvre de la feuille de route des projets de développement des zones de l'Arganier couvertes par la représentation Territoriale de Tata.
Activités	Le chef de département territorial de Tata a comme activités de : • Représenter l'Agence vis-à-vis des tiers et des pouvoirs publics au niveau territorial ; • Assurer la gestion des ressources humaines et le matériel mis à la disposition de la représentation territoriale ; • Veiller à la mise en œuvre de la stratégie d'intervention de l'Agence et assurer l'exécution des projets de développement des zones couvertes par la représentation territoriale de Tata ; • Assurer un suivi quotidien et un pilotage des projets sur le terrain en coordination avec les acteurs partenaires ; • Faire remonter les attentes et les besoins identifiés sur le terrain à la Direction de Développement des Zones de l'Arganier ; • Constituer une base de données de projets de développement au niveau territorial.
Compétences requises	• Esprit d'équipe ; • Conception, montage et gestion des projets de développement ; • Sens de méthode et d'organisation ; • Technique de leadership ; • Sens relationnel.
Diplôme requis	Diplôme (Bac+5).
Expériences requises	Expérience professionnelle de 10 ans minimum dont 5 ans au moins dans le domaine de développement territorial.

